

- Hamid Zouani, à la wilaya de Tamenghasset ;
  - Messaoud Guenis, à la wilaya de Tébessa ;
  - Chérif Mesbah, à la wilaya de Jijel ;
  - Safi Telli, à la wilaya de Sidi Bel Abbès ;
  - Ali Kader, à la wilaya de Médéa ;
  - Larbi Salmi, à la wilaya de Mostaganem ;
  - Otmane Houari, à la wilaya de Mascara ;
  - Smaïn Aberkane, à la wilaya de Bordj Bou Arréridj ;
  - Fehede Benhamidat, à la wilaya de Tissemsilt ;
  - Fouzy Bella, à la wilaya de Khenchela ;
  - Nacer Eddine Ayat, à la wilaya de Tipaza ;
  - Ben Amar Bettayeb, à la wilaya d'Aïn Defla ;
  - Mohamed Driss, à la wilaya de Ghardaïa ;
- appelés à exercer d'autres fonctions.



**Décrets présidentiels du 3 Chaâbane 1421 correspondant au 30 octobre 2000 mettant fin aux fonctions de conservateurs des forêts de wilayas.**

Par décret présidentiel du 3 Chaâbane 1421 correspondant au 30 octobre 2000, il est mis fin aux fonctions de conservateurs des forêts aux wilayas suivantes, exercées par MM. :

- Saâdoune Chaïb, à la wilaya de Biskra ;
  - Abdelkader Boutaous, à la wilaya de Blida ;
  - Kamel Koraich, à la wilaya de Tébessa ;
  - Mohamed Maâzouz, à la wilaya de Tlemcen ;
  - Mimoun Ammam, à la wilaya de Djelfa ;
  - Mohamed Saïd Bachtarzi, à la wilaya de Skikda ;
  - Ahmed Abdellah, à la wilaya de Sidi Bel Abbès ;
  - Diab El Achi, à la wilaya de Constantine ;
  - Kamel Benyamina, à la wilaya de Mascara ;
  - Salim Hadid, à la wilaya d'Ouargla ;
  - Ahmed Soufari, à la wilaya d'Illizi ;
  - Mohamed Arafa, à la wilaya d'El Tarf ;
  - Yahia Ouadah, à la wilaya de Tissemsilt ;
  - Salah Bourahla, à la wilaya de Tipaza ;
  - Abdelkader Touileb, à la wilaya d'Aïn Témouchent ;
  - Azedine Sekrane, à la wilaya de Relizane ;
- appelés à exercer d'autres fonctions.

Par décret présidentiel du 3 Chaâbane 1421 correspondant au 30 octobre 2000, il est mis fin aux fonctions de conservateurs des forêts aux wilayas suivantes, exercées par MM. :

- Hocine Medjdoub, à la wilaya de Tizi-Ouzou ;
- Miloud Salah, à la wilaya de Saïda ;
- Ahmed Chérif Mohamedi, à la wilaya de Médéa ;
- Lakhdar Benhamou, à la wilaya d'El Bayadh ;
- Ameer Omri, à la wilaya de Tindouf ;
- Mohamed Kamel Faradjou, à la wilaya d'El Oued ;
- Abderrezak Ladrâa, à la wilaya de Mila.



**Décret présidentiel du 3 Chaâbane 1421 correspondant au 30 octobre 2000 mettant fin aux fonctions du directeur de l'administration générale au ministère du tourisme et de l'artisanat.**

Par décret présidentiel du 3 Chaâbane 1421 correspondant au 30 octobre 2000, il est mis fin aux fonctions de directeur de l'administration générale au ministère du tourisme et de l'artisanat, exercées par M. Mohamed Bounaâma, appelé à exercer une autre fonction.



**Décret présidentiel du 3 Chaâbane 1421 correspondant au 30 octobre 2000 mettant fin aux fonctions du directeur du tourisme, de l'artisanat et des ports de pêche et de plaisance à l'ex-Gouvernorat du Grand-Alger.**

Par décret présidentiel du 3 Chaâbane 1421 correspondant au 30 octobre 2000, il est mis fin aux fonctions de directeur du tourisme, de l'artisanat et des ports de pêche et de plaisance à l'ex-Gouvernorat du Grand-Alger, exercées par M. Abdelaâli Beghoura, appelé à exercer une autre fonction



**Décrets présidentiels du 3 Chaâbane 1421 correspondant au 30 octobre 2000 mettant fin aux fonctions de directeurs du tourisme et de l'artisanat de wilayas.**

Par décret présidentiel du 3 Chaâbane 1421 correspondant au 30 octobre 2000, il est mis fin aux fonctions de directeurs du tourisme et de l'artisanat aux wilayas suivantes, exercées par MM. :

- Abderrahmane Dahadj, à la wilaya d'Adrar ;
- Bensaouda Mouri, à la wilaya de Chlef ;
- Abdelkader Kabar, à la wilaya de Tlemcen ;